

# Points clés

## du travail de la CDAC en 2023



La Coalition pour le  
droit à l'avortement  
au Canada

**Étude sur les sites web des CPC :** la CDAC a publié sa principale étude sur la désinformation et la tromperie sur les sites web des « centres de crise pour femmes enceintes » (CPC) anti-choix le 8 mars, Journée internationale des droits des femmes. L'étude était élaborée conjointement par la Coalition pour le droit à l'avortement au Canada (CDAC) et la BC Humanist Association.

**Comité des projets sur les CPC :** en juin, nous avons réuni une équipe de bénévoles pour travailler sur huit projets différents visant à contrer l'influence des « centres de crise pour femmes enceintes ». En voici quelques exemples :

- Nous avons réussi à faire adopter une résolution lors de la convention du NPD de la Colombie-Britannique en octobre afin de protéger l'éducation à la santé sexuelle, car certains CPC dispensent cette éducation dans les écoles publiques.
- Nous avons alerté le service de santé publique de Hamilton que le CPC Atwell Centre à Hamilton prétendait avoir son aval et son partenariat, ce qui a forcé le CPC à retirer les fausses informations de son site web.
- Les recherches de la CDAC ont joué un rôle déterminant dans le refus d'accorder près de 1500 dollars d'exonération de taxes foncières au CPC House of Grace à North Cowichan (Colombie-Britannique). Un membre de la CDAC et un autre activiste communautaire avaient fait des présentations au conseil municipal.
- Un membre du comité a fait une présentation sur l'étude sur les sites web des CPC et le travail du comité lors de la conférence Prochoice YQL à Lethbridge le 27 novembre.

**Réglementation concernant les prospectus graphiques :** nous avons joué un rôle actif dans l'adoption en 2023 de règlements municipaux visant à réglementer la distribution de prospectus graphiques anti-choix, en particulier les règlements de Woodstock, Calgary et St. Catharines, La contribution de la CDAC a également été déterminante pour persuader Norwich, Oakville, Toronto et Hamilton d'adopter un règlement sur les prospectus en 2024, et de le mettre à l'ordre du jour d'autres villes, notamment Burlington, Mississauga et Vancouver.

**Projets de recherche sur le « déni de soins fondé sur les convictions » :** nous avons travaillé sur deux projets de recherche en partenariat avec l'Université d'Ottawa, l'un étudiant les expériences des patients en matière de refus de soins fondé sur les croyances (« l'objection de conscience ») dans le domaine des soins de santé reproductive, et l'autre portant sur les obstacles à l'aide médicale à mourir.

**Projets avec Étudiant(e)s pro bono du Canada (EPBC) :** en mars, nous avons publié le rapport de Caitlin Grogan, étudiante en droit à l'UNB, intitulé Regulation of Belief-Based Care Denial of Care in Canada, qui examine la réglementation et les politiques relatives à cette question au Canada. Nous avons lancé trois nouveaux projets de recherche par l'intermédiaire du programme EPBC en 2023, avec trois étudiants en droit de l'UNB. Les sujets sont : le statut fiscal d'organisme de bienfaisance des groupes anti-choix, la *Loi canadienne sur la santé* et les soins de santé reproductive, et les limites admissibles à la liberté d'expression. Les rapports finaux sont attendus pour mars 2024.

**La CDAC qualifie le caucus conservateur était anti-choix :** comme le caucus conservateur a voté à l'unanimité en faveur du projet de loi C-311 en juin, la CDAC a déclaré que tous les députés conservateurs étaient anti-choix, y compris ceux que nous avons précédemment désignés comme pro-choix. Le projet de loi C-311 aurait créé une clause de « circonstance aggravante » dans le Code criminel pour permettre des peines plus lourdes lorsqu'une personne enceinte est attaquée, mais le projet de loi a été utilisé par la députée conservatrice Cathay Wagantall et le mouvement anti-choix comme un moyen de restreindre l'avortement et d'obtenir des droits pour le fœtus. Notre document intitulé « Six raisons de s'opposer au projet de loi C311 » [*en anglais*] s'est avéré influent. Le projet de loi a été rejeté, tous les députés ayant voté contre, à l'exception des conservateurs. Nous avons publié un communiqué de presse en août.

**Intervention dans l'affaire de la publicité destinée aux autobus de Hamilton :** avec l'aide d'avocats bénévoles, la CDAC est intervenue dans un procès intenté à la ville de Hamilton par l'association de droite ARPA (Association for Reformed Political Action). Hamilton avait refusé de diffuser une publicité anti-choix inexacte contre l'avortement sexo-sélectif, et l'ARPA a essayé de forcer la ville à la diffuser. En novembre, la Cour divisionnaire de l'Ontario a rejeté les arguments des anti-choix et a donné à la ville de Hamilton une chance de reconsidérer la publicité parce que le raisonnement antérieur de la ville n'était pas suffisant. Hamilton est maintenant bien équipée pour refuser la publicité en utilisant un éventail plus large de justifications, y compris l'égalité des sexes.

**Emplois d'été Canada :** l'organisme Prêtres pour la vie s'est vu refuser le financement d'Emplois d'été Canada pour 2023, probablement en raison de la lettre de la CDAC qui soulignait les raisons (données probantes à l'appui) pour lesquelles le financement devrait leur être refusé.

**Campagne UNIFOR :** la CDAC a collaboré avec le syndicat UNIFOR pour lancer sa campagne sur la justice reproductive le 5 juin. Nous avons rassemblé des informations sur les actions nécessaires dans chaque province en matière de justice reproductive et les avons partagées avec UNIFOR, puis nous avons fait la promotion de la campagne. La campagne d'UNIFOR comprenait des pétitions fédérales et provinciales que les gens pouvaient signer et qui énuméraient les besoins en matière de santé et de droits sexuels et reproductifs pour chaque région.

**Atelier pour les activistes de la CDAC** : notre comité de collecte de fonds a organisé l'atelier du mois d'avril intitulé « Demystifying Abortion Doula Support ». La conférencière Melissa Fuller de Birth Mark a expliqué ce que sont les doulas à l'interruption de grossesse, comment elles aident à surmonter les différents obstacles à l'accès à l'avortement, et comment n'importe qui peut commencer à soutenir les personnes qui se font avorter.

**Les médias sociaux** : nous avons créé une équipe chargée des médias sociaux en janvier 2023. L'équipe a ouvert des comptes sur TikTok, Mastodon, YouTube et LinkedIn ; a commencé à faire des reels Instagram ; a recruté un vidéaste bénévole sur TikTok, et a publié une nouvelle page Multimédia (en anglais) sur le site web de la CDAC.

**Planification stratégique** : nous avons engagé un professionnel pour nous guider dans un processus de planification stratégique et avons créé un nouveau comité de planification stratégique. Nos objectifs sont d'améliorer les relations avec les médias et de former des porte-parole, de renforcer l'adhésion et l'inclusion à la CDAC, d'établir davantage de relations avec les décideurs et de créer des réseaux de bénévoles et d'alliés plus solides.

**Formation des médias** : nous avons engagé un professionnel pour développer une formation personnalisée basée sur les questions d'intérêt de la CDAC. Nous avons formé 14 personnes et élargi notre liste de contacts pour les médias.

**L'inclusivité à la CDAC** : nous avons lancé un appel à candidatures pour le conseil d'administration et recruté cinq membres PANDC en novembre. Nous nous sommes également efforcés de rendre les autres équipes de la CDAC plus diversifiées.

**Mise à jour des ressources clés** : nous avons régulièrement mis à jour les ressources et outils clés de la CDAC sur lesquels le public et les chercheurs s'appuient, y compris notre :

- Liste des cliniques et services d'avortement et des services de soutien
- Statistiques actuelles sur l'avortement au Canada
- Listes détaillées de plus de 300 groupes anti-choix canadiens
- Liste des députés anti-choix
- Documents sur les décisions de justice et les lois (en anglais) relatives à l'avortement et sur les zones d'accès sécurisé (en anglais)
- Prises de position (avec traduction en français)
- Compilation des arrêtés municipaux et des politiques (en anglais) relatives à la réglementation des messages publics, afin de nous aider à faire pression sur les villes pour qu'elles limitent les messages anti-choix.